



### Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

### Quand puis-je suivre la formation ?

Pour pouvoir suivre cette formation, vous devez attendre 6 mois après l'obtention de votre permis de catégorie B boîte automatique.



## CARACTÉRISTIQUES

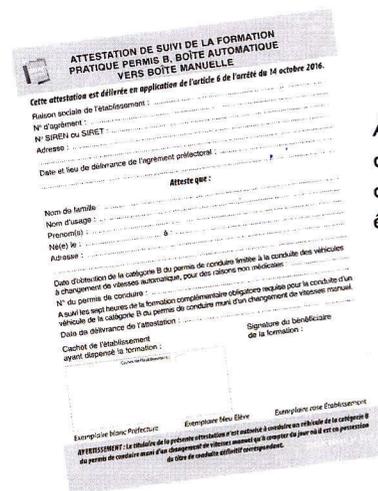
### FORMATION DISPENSÉE

Véhicule utilisé	FORMATION DISPENSÉE
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Catégorie B, à changement de vitesses manuel.</li> <li>• Appartenant à l'établissement.</li> </ul>
Enseignement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La formation est pratique et individuelle.</li> <li>• Des apports théoriques sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule.</li> <li>• La formation est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite.</li> <li>• Une partie de la séquence 1 (trafic nul ou faible), limitée à une heure, peut être réalisée sur simulateur, notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesses manuelle.</li> </ul>

## LA FORMATION DE 7 HEURES

### LE PROGRAMME DE FORMATION

Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 1	• 2 h	• Trafic nul ou faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre.</li> <li>• Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.</li> </ul>
Séquence 2	• 5 h	• Conditions de circulation variées, simples et complexes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite.</li> <li>• Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.</li> </ul>



À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.

